

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Rémy BOURCIER - M. Laurent COQUET - Mme. Martine CORABOEUF - Mme Nathalie COURGEON – Mme Sylvie LECOMTE - Mme Sylvie LE MOAL – M. Claude LERAY –M. Bruno MICHEL - Mme Géraldine MOREAU – M. Bertrand RICHARD - M. Pascal ROBIN – Mme Florence SALOMON - M. Éric SOULARD – Mme Patricia LEBOSSÉ – Mme Suzanne LELAURE

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 juillet 2016

ABSENTS - EXCUSÉS : Anthony GARNIER, Dominique NAUD, Josiane BOIZIAU, Mme Magali JAHAN

POUVOIRS : Anthony GARNIER donne pouvoir à Bertrand RICHARD
Dominique NAUD donne pouvoir à Laurent COQUET
Josiane BOIZIAU donne pouvoir à Martine CORABOEUF

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Suzanne LELAURE

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

Page 7 – Point 5.2 et point 2.3 déjà inscrits au niveau du conseil du 19 mai 2016.

Page 6 – Informations conseil municipal des enfants du 10 juin : précision sur la liste des sujets : culture, sport et environnement.

Page 8 - Point 6.6. : Il s'agit d'un achat d'une remorque pour le désherbeur et non d'un désherbeur. Le prix de l'acquisition du matériel roulant est de 36 019,00€ TTC et le prix estimé de la réparation est de 5 000€ TTC.

Après modification, le PV est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016

Page 1 – Au niveau nom société estimation des travaux accessibilité : A2CH et non A2HC.

Après modification, le PV est adopté à l'unanimité.

1 - FINANCES

N° 2016-07/048 DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la décision modificative n°3 du budget principal.

→ Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Valide la décision modificative telle que présentée ci-dessous.

Section d'investissement - dépenses		
Article	Objet	Montant
2313	Immobilisations en cours	-131 000

Section d'investissement - dépenses		
Article	Objet	Montant
2313 opération 27	Immobilisations en cours	+ 131 000

N° 2016-07/049 ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES

Madame le Maire, Martine CORABOEUF, informe le Conseil Municipal du contenu de la liste de créances irrécouvrables transmise par la Trésorerie d'Ancenis, pour le budget principal de Couffé, exercice 2014 :

- Une facture de cantine scolaire de 50.25 euros (novembre 2014)
- Un solde de facture de cantine scolaire de 16.29 euros (avril 2014)

Pour un total de 66.54 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'admettre les factures en créances éteintes sur le budget principal 2014.

2016-07/050 ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES

Madame le Maire, Martine CORABOEUF, informe le Conseil Municipal du contenu de la liste de créances irrécouvrables transmise par la Trésorerie d'Ancenis, pour le budget principal de Couffé, exercice 2015 :

- Une facture de cantine scolaire de 40.20 euros (décembre 2014)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'admettre la facture en créances éteintes sur le budget principal 2015.

2- PERSONNEL

2016-07/051 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Le Maire rappelle que l'agent d'accueil de la Mairie de Couffé a sollicité une demande de disponibilité. L'autorité territoriale étant favorable à autoriser cette disponibilité pour une durée d'un an renouvelable, un appel à candidature a été lancé du 20 mai dernier au 14 juin. Le recrutement a été effectué à la fin juin pour une prise de fonction à la fin août. L'agent d'accueil pourra ainsi faire valoir sa demande de disponibilité à compter du 1er octobre prochain.

Un avis de la Commission Administrative paritaire du Centre de Gestion a été sollicité pour avis concernant cette demande de disponibilité. Un avis du Comité Technique du Centre de Gestion a été sollicité afin de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2ème classe de 18,20 heures à compter du 1er octobre prochain.

Le 1er octobre 2016, départ de l'agent d'accueil Sophie COLLINEAU. Pour son remplacement, la candidature de Stella GUILBAUD a été retenue. Un tuilage sera réalisé avec Sophie. La date d'embauche n'est pas définie.

Nécessité de modifier le tableau des effectifs :

- suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (18h12 hebdomadaires) à compter du 1er octobre 2016 ;
- création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (nombre d'heures hebdomadaires à définir).

Au niveau de l'appel à candidature, il a été proposé 23h30 avec un travail en binôme : suivi comptabilité, saisie en lien avec le restaurant scolaire...

Projet de fermer la mairie un après-midi de plus pour permettre à l'agent d'accueil de faire du classement.

Remarque :

Souci au niveau des vacances d'été 2016, Estelle BARRE est en arrêt (en principe reprise le 25 juillet) ; Stéphanie POULAIN et Sophie COLLINEAU en vacances à la même période. La commune demande à Mme Collineau de modifier ses congés. Elle a accepté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2ème Classe à temps non complet (18h12 hebdomadaires) à compter du 1er octobre 2016.
- **DÉCIDE** la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps non complet (nombre d'heures hebdomadaires à définir).

2016-07/052 RELIQUAT DE RÉGIME INDEMNITAIRE DU DGS

Madame le Maire, Martine CORABOEUF, informe le Conseil Municipal de l'existence d'un reliquat de régime indemnitaire concernant le DGS, pour un montant total de 3790.71 euros. Ce reliquat validé concerne les primes IFTS et IEMP. Il est précisé que le conseil n'est pas obligé de délibérer ni de verser la totalité.

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (3 abstentions, aucune voix contre), le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de verser le reliquat dans sa totalité au DGS.

3 URBANISME

2016-07/053 CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'AGENCE FONCIÈRE DÉPARTEMENTALE

Madame le Maire, Martine CORABOEUF, présente le projet de portage foncier d'un ensemble de parcelles et les raisons pour lesquelles la Commune souhaite effectuer cette opération immobilière.

Pour l'acquisition des parcelles, la Commune de Couffé a sollicité une convention avec l'Agence Foncière de Loire-Atlantique.

Cet accord a été accepté sous forme d'un prêt dont les caractéristiques sont détaillées dans la convention de portage soumise à délibération.

Remarques :

- budget concernant la démolition sous-estimé – un avenant sera sûrement nécessaire ;
- durée du portage : 6 ans noté dans la convention – en attente de la réponse de M. Houillot (trésorier) pour 9 ans – la commune a donc 6 ans pour finaliser son projet ;
- le diagnostic concernant le champignon « la mэрule » et l'amiante est en cours d'instruction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter la convention dans les termes définis par l'Agence Foncière Départementale.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents.

4 AFFAIRES SCOLAIRES

2016-07/054 CIRCULATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS SCOLAIRES

Madame le Maire, Martine CORABOEUF, informe le Conseil Municipal que, du fait du déménagement de l'école maternelle, il y aura à partir de la rentrée de septembre trois cars qui desserviront simultanément

les deux établissements, contre deux cette année. Trois cars à l'arrêt nécessitent un linéaire de 40 mètres environ de trottoirs sans stationnement. Cette distance n'existe pas sur le parking actuel.

Voici les solutions préconisées par la COMPA, présentées au Conseil :

- Banaliser 15 à 20 places de stationnement pour obtenir les 40 mètres linéaires, au risque de créer un mécontentement de la part des parents qui accompagnent leurs enfants en voiture.
- Étudier la possibilité de faire arriver un car cinq minutes avant les autres le matin.
- Demander aux conducteurs de ne pas rester sur le parking le matin.
- Créer un « sas » dans le village près de l'entrée du lotissement afin de faire entrer les cars les uns après les autres dans le parking.
- Étudier la desserte de tous les établissements en un seul point pour que les cars restent moins longtemps en stationnement.

Remarque :

- a priori, un balisage existe devant l'école H. Aufray pour un car ;
- un car pourrait se garer devant le passage menant à la maison de l'enfance ;
- dans chaque car, il y a des enfants des deux écoles ;
- coût du « sas » : deux devis un de 11 000 € ttc et l'autre de 13 000 € ttc (à budgétiser sur l'enveloppe des dépenses imprévues) ;
- proposition d'un empiérement derrière le restaurant scolaire pour les voitures – cela pourrait être une solution pour le stationnement des enseignants des 2 écoles ;
- un changement de marquage pourrait être fait devant le restaurant scolaire pour effacer le marquage existant et en créer un pour les cars (coût de ce marquage non connu) ;
- la COMPA et le département sont, a priori, d'accord pour la création d'un « sas », ainsi que les chauffeurs.

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 voix contre et 5 abstentions), le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de retenir la solution créant un sas près de l'entrée du lotissement, sur la base d'une estimation prévisionnelle de 11 à 13 000 euros.

5 INTERCOMMUNALITÉ

2016-07/055 REPRISE AU 1^{ER} JANVIER 2017 DE LA COMPÉTENCE JEUNESSE DE LA COMMUNE DU CELLIER PAR LE SIVOM DU SECTEUR DE LIGNE

Madame le Maire, Martine CORABOEUF, informe le Conseil Municipal de la reprise de la compétence « Jeunesse du Cellier » par le SIVOM du Secteur de Ligné. Le Conseil Municipal de Couffé est invité à se prononcer sur ce transfert dans un délai de trois mois à compter du 8 juin 2016, faute de quoi son avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'approbation de cette reprise de compétence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide d'approuver la reprise de compétence de la jeunesse de la commune du Cellier par le SIVOM de Ligné au 1er janvier 2017.

6 MARCHÉS PUBLICS

2016-07/056 APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX SUR LA FUTURE BIBLIOTHÈQUE (BÂTIMENT DE LA FORGE)

Madame le Maire, Martine CORABOEUF, informe le Conseil Municipal d'un projet de transformation du bâtiment de la forge en bibliothèque. Un appel d'offres visant à la réalisation de ces travaux est soumis à délibération, sur la base d'un devis estimatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder à cet appel d'offres.

7 ÉVÈNEMENTIEL

2016-07/057 CONVENTION D'ORGANISATION DU FESTIVAL « LE PLUS GRAND DES PETITS FESTIVALS »

Madame le Maire, Martine CORABOEUF, présente la convention formalisée avec le collectif d'associations «Loisirs et Culture, Comédia dell'Quartier, Fanfare s'Kon peuh, L'art à Tatouille» pour l'organisation d'un festival « Le Plus Grand des Petits Festivals » sur le territoire de la commune de Couffé, le 10 et 11 septembre 2016, aux conditions précisées dans la convention ci-jointe.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'autorisation du festival et la délégation au Maire de la signature des documents afférents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'organisation du festival.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention afférente.

8 QUESTIONS DIVERSES

8.1 Utilisation de la salle de motricité

Beaucoup d'enfants utilisent la salle de motricité dans le cadre des écoles (chant, goûter de Noël, TAM...) : il y a souvent 90 enfants de présent alors que cette salle peut en contenir que 50.

Un courrier va être envoyé à la directrice de l'école H. Aufray et à la coordinatrice des TAM pour leur demander de respecter les consignes.

8.2 Bornes pour véhicules électriques SYDEGO

Le projet d'implantation des bornes de recharge pour les véhicules électriques, initié par le SYDELA, va voir le jour en septembre 2016 dans de nombreuses communes de Loire-Atlantique.

La mise en place et le suivi du projet seront assurés par la société SYDEGO.

À Couffé, cette borne pourrait être installée au niveau des toilettes publiques car il y a de l'électricité.

8.3 Point d'eau au niveau du cimetière

A priori, des personnes viennent prendre de l'eau dans le cimetière pour leur consommation personnelle.

8.4 Incivilités

Des incivilités ont été constatées sur Couffé depuis quelques temps :

- des jeunes ont grimpé sur le toit du restaurant scolaire en semaine : intervention de la gendarmerie ;
- dégradation au restaurant scolaire : impacts et barbouillages sur les vitres ;
- plan d'eau de Couffé : lancement de pétard dans le dos des pêcheurs par des jeunes cagoulés.

8.5 Calendrier

- réunion de la commission communication le lundi 18 juillet à 19 h 30 ;
- conseil extraordinaire le mardi 19 juillet à 19 h.

8.6 Fermeture de la mairie

Fermeture exceptionnelle de la mairie toute la journée le mardi 19 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité cette fermeture.

9 COMMISSIONS ET COMITES

9.1 Conseil d'école du 14 juin : résumé fait au conseil du 16 juin 2016

9.2 Affaires scolaires du 20 juin : voir le compte-rendu remis en séance

9.3 Commission urbanisme du 4 juillet

Le Conseil municipal doit délibérer sur deux points :

1. la demande de Damien QUIGNON pour la modification de la façade de son habitation
Question : qui est d'accord pour suivre l'avis de la commission ? 11 oui, 1 non et 6 abstentions
2. la demande d'avis pour le dossier d'extension du garage « Couffé Auto
Question : qui est d'accord pour suivre l'avis de la commission ? 18 oui, 0 non et 0 abstention

10 POINTS DIVERS HORS ORDRE DU JOUR présentés par B. RICHARD

10.1 Comptage routier : voir tableau présenté en séance

10.2 Déclassement des voies : voir carte présentée en séance

10.3 Révision du PLU : voir le compte-rendu de la réunion du 1er juillet présenté

10.4 Réunion d'assainissement : 3 tranches de travaux prévues – Entreprise Chauviré de Maumusson retenue - Début des travaux décalé à début septembre – Réception, a priori, mi-novembre.

Séance levée à 22 h 12